



KPMG SA
Immeuble Confluences
178 Avenue Saint Vincent de
Paul
40100 Dax

JEANNE D'ARC DE DAX (JAD)

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 juillet 2023
JEANNE D'ARC DE DAX (JAD)
Complexe sportif d'Aspremont 40100 Dax

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Immeuble Confluences
178 Avenue Saint Vincent de
Paul
40100 Dax

JEANNE D'ARC DE DAX (JAD)

Complexe sportif d'Aspremont 40100 Dax

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 juillet 2023

À l'assemblée générale de l'association JEANNE D'ARC DE DAX (JAD),

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association JEANNE D'ARC DE DAX (JAD) relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er août 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Dax, le 4 décembre 2023

KPMG SA



Valérie Crabos

Associée



BILAN AU 31 JUILLET 2023

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amort.ou Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, Brevets, licences, Marques				
Procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	2 496	1 000	1 496	1 995
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst.techniques, matériel et outillage industriel	194 873	154 051	40 822	36 542
Autres immobilisations corporelles	25 360	15 481	9 879	10 517
Immobilisations corporelles en cours	3 474		3 474	
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total I	226 204	170 532	55 671	49 055
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	619		619	0
Créances clients, usagers et comptes rattachés	10 255		10 255	5 425
Autres	109 882		109 882	106 803
Valeurs mobilières de placement	150		150	150
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	390 987		390 987	363 345
Charges constatées d'avance	10 303		10 303	13 448
Total II	522 196		522 196	489 171
Charges à répartir sur plusieurs exercices III				
Prime de remboursement des emprunts IV				
Ecart de conversion - Actif V				
TOTAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	748 399	170 532	577 867	538 226

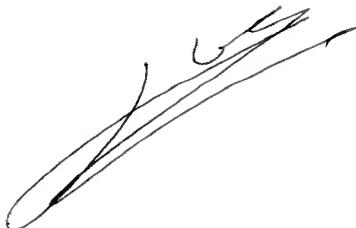
Jean-Michel BERNES, Trésorier de la JAD :

JEANNE D'ARC DE DAX

BILAN AU 31 JUILLET 2023

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	115 000	115 000
Fonds propres avec droit de reprise	102 203	102 203
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Autres	94 317	146 315
Report à nouveau	60 752	60 752
Résultat de l'exercice	39 710	-51 999
Situation nette	411 982	372 272
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	411 982	372 272
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL II	0	0
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	15 000	17 681
TOTAL III	15 000	17 681
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 449	3 883
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 884	16 719
Dettes fiscales et sociales	44 086	40 987
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	200	1 566
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	81 267	85 119
TOTAL IV	150 885	148 274
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	577 867	538 226

Jean-Michel BERNES, Trésorier de la JAD :





COMPTE DE RESULTAT AU 31 JUILLET 2023

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	171 966	146 568
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	6 195	11 626
Ventes de prestations de service dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Subventions d'exploitation	236 731	240 496
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	44 600	17 787
Mécénats	11 586	4 561
Legs, donations		
Reprise sur amortissements, provisions et transfert de charges	18 823	17 552
Utilisation des Fonds dédiés	0	1 000
Autres produits et recettes	294 860	92 817
Total I	784 760	532 407
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de Marchandises	5 235	6 720
Variation de stock	-619	699
Autres achats et charges externes	288 794	238 883
Impôts, taxes et versements assimilés	3 999	3 406
Salaires et traitements	225 307	221 684
Charges Sociales	55 407	48 264
Dotation aux amortissements et aux provisions		
Sur immobilisations: Dotations aux immobilisations	11 073	10 904
Pour risques et charges: dotations aux provisions	15 000	17 681
Reports en fonds dédiés	0	0
Autres charges	143 277	33 378
Total II	747 473	581 619
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	37 287	-49 212

Jean-Michel BERNES, Trésorier de la JAD :

JEANNE D'ARC DE DAX

COMPTE DE RESULTAT AU 31 JUILLET 2023

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	4 058	749
Reprise sur provisions et transfert de charges		
Différences positives de change		
Produits net sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	4 058	749
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total IV	0	0
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	4 058	749
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	41 344	-48 463
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		90
Sur opérations en capital	4 817	
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Total V	4 817	90
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	5 499	3 595
Sur opérations en capital	808	
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Total VI	6 306	3 595
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-1 490	-3 505
Impôts sur les sociétés (VII)	145	31
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	793 634	533 245
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII)	753 924	585 244
EXCEDENT OU DEFICIT	39 710	-51 999
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	521 174	468 365
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition des biens et services		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	521 174	468 365
TOTAL		

Jean-Michel BERNES, Trésorier de la JAD :





JEANNE D'ARC DE DAX

ANNEXE

AUX COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2023

1 – Objet social

Mention dans les statuts de l'association :

« L'association « Jeanne d'Arc de Dax » a pour but la formation morale et physique par la pratique de la Gymnastique sportive et d'entretien, du Football, de l'Escrime, du Tennis de Table, du Tir à l'Arc, du Karaté, de la Musique et de toutes autres activités sportives et culturelles pour les personnes valides, handicapées physiques et visuelles et tout autre handicap ».

2- Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- Pratiques sportives dans les différentes sections suivantes :
 - o Escrime, Football, Gymnastique, Karaté, Tennis de Table, Tir à l'arc,
 - o Sport adapté et handisport
 - o Danse, chant, théâtre, comédie musicale

Le périmètre des activités listées ci-dessus se sont exercés auprès de pratiquants jeunes, adultes et handisport dans le département.

3) Description des moyens mis en œuvre

Les moyens mis en œuvre par l'association pour les activités décrites précédemment sont les suivants :

- Investissements en matériel
- Moyens humains salariés et bénévoles constants
- Dépenses de fonctionnement et de communication

4) Faits majeurs de l'exercice

L'exercice a été caractérisé par les faits suivants :

Après l'exercice 21/22 qui a vu une reprise progressive des activités sportives, l'exercice 22/23 a été conforme à une année sportive normale.

5) Faits postérieurs à la clôture

Aucun fait significatif n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice.

6) Méthode générale

Les comptes annuels au 31/07/2023 ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant du règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC-99-01.

a) Convention de mise à disposition exclusive de locaux.

Engagement reçu de la Ville de Dax

La JAD bénéficie de la part de la Ville de Dax d'une convention de mise à disposition exclusive des installations (terrain, immeuble et aménagements) appartenant à la Ville de Dax et utilisées par la JAD.

Cette convention a été signée le 13/10/2006 et prendra fin le 1/10/2040.

Elle prévoit un loyer annuel fixé à un euro symbolique.

En cas de résiliation anticipée par la Ville de Dax, cette convention prévoit le versement à la JAD d'une indemnité égale à 192 000 €, actualisée depuis le 13/10/2006 selon l'indice du marché de l'immobilier en vigueur.

Par ailleurs, cette convention prévoit qu'en cas de vente des installations par la Ville de Dax, la JAD bénéficie d'un droit de préférence. Le prix de vente à la JAD serait alors calculé ainsi : estimation des Domaines à 192 000 €, actualisé depuis le 13/10/06 selon l'indice du marché de l'immobilier en vigueur.

I. Informations relatives au bilan

A) ACTIF

1.1) Tableau des immobilisations

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	2 496	0	0	2 496
Immobilisations corporelles	221 947	17 940	16 180	223 707
Immobilisations financières				
TOTAL	224 443	17 940	16 180	226 203

1.2) Principaux mouvements

a) Acquisitions

Augmentations de l'exercice	Virements		Entrées			
	Nature de l'immobilisation	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Matériel sportif				11 138		
Matériel Général				1 884		
Matériel de Transport				1 445		
Immobilisation en cours				3 474		
TOTAL				17 941		

b) Cessions

Diminutions de l'exercice	Virements		Sorties			
	Nature de l'immobilisation	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mise au rebut
Matériel sportif						16 180
TOTAL						16 180

Le matériel mis au rebut appartenait à la section Foot Américain (section qui n'existe plus) et dont une grande partie a été dérobé lors d'un vol commis en juin 2023.

1.3) Tableau des amortissements

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	500	499		999
Immobilisations corporelles	174 888	10 573	15 929	169 532
Immobilisations financières				
TOTAL	175 388	11 072	15 929	170 531

a) Augmentations de l'exercice

Augmentations de l'exercice	Dotations de l'exercice			
Rubriques	Compléments liés à une réévaluation	Eléments amortis selon mode linéaire	Eléments amortis selon autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles		499		
Immobilisations corporelles		10573		
Immobilisations financières				
TOTAL		11 072		

b) Diminutions de l'exercice

Diminutions de l'exercice	Diminutions de l'exercice		
Rubriques	Eléments transférés à l'actif circulant	Eléments cédés	Eléments mis au rebut
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			15 929
Immobilisations financières			
TOTAL			15 929

B) PASSIF

2.1) Fonds Propres

a) Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	115 000				115 000
Fonds propres avec droit de reprise	102 203				102 203
Ecart de réévaluation					
Réserves	146 315	-51 999			94 316
Report à nouveau	60 752				60 752
Excédent ou Déficit de l'exercice	-51 999	51 999	39 710		39 710
Situation nette	372 271	0	39 710		411 981
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	372 271	0	39 710		411 981

2.2) Fonds dédiés

b) Tableau de variation des fonds dédiés

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont Fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	0		0			0	
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	0		0			0	

2.3) Provision pour charges

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Provision à la fin de l'exercice
Provisions pour charges	17 681	15 000	17 681	15 000
TOTAL	17 681	15 000	17 681	15 000

Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires

La convention collective appliquée dans l'association prévoit le versement d'une indemnité de fin de carrière en fonction de l'ancienneté de la personne dans l'association.

Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice, pour les salariés embauchés en contrat à durée indéterminée, s'élève à 15 000 € avec un taux de charges sociales de 32 %. Ce montant tient compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite, (fonction du taux de rotation des salariés et de la table de mortalité 2016-2018), d'un taux d'évolution des rémunérations de 1% et d'une actualisation au taux de 4 %.

Ce montant est entièrement comptabilisé en provisions pour risques et charges.

3) Etat des Créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'un an	
Créance de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	10 255		10 255
Autres	109 882		109 882
Charges constatées d'avance	10 303		10 303
TOTAL	130 440		130 440

4) Etat des Dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'un an	Echéances à plus de	
			1 an	5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 449	3 449		
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 884	21 884		
Dettes fiscales et sociales	44 086	44 086		
Autres dettes	200	200		
Produits constatés d'avance	81 267	81 267		
TOTAL	150 886	150 886		
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

b) Informations relatives au compte de résultat

a. Ventilation de l'effectif moyen

Personnel salarié : 11 employés

b. Contributions volontaires en nature

Evaluation du bénévolat : 32 573 heures valorisées à 16 € (smic chargé), soit un total de 521 174 €.

c) Autres informations

c. Engagements hors bilan

a) Emprunt auprès des organismes bancaires

Au 31 juillet 2023, il n'y avait aucun engagement auprès des organismes bancaires.

b) Engagements financiers

Loyers à échoir sur location financière : 7 866 €.